

N°322

2€30

BILLETS D'AFRIQUE

NOVEMBRE 2022



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

QUAND LES INTÉRÊTS FRANÇAIS PRIMENT SUR LA DÉMOCRATIE

Cameroun / Tchad / Armée française / Rwanda

Mémoire frelatée

En janvier 2022, un hommage officiel était rendu aux tirailleurs sénégalais tués par les nazis près de Lyon en juin 1940 et inhumés au cimetière de Chasselay. Geneviève Darrieussecq, alors ministre déléguée chargée de la mémoire et des anciens combattants, saluait notamment la mémoire de 25 d'entre eux « désormais nommés, connus, reconnus et honorés ». Le ministère des Armées affirmait en effet avoir pu identifier formellement ces soldats grâce à des tests ADN. Intriguée, l'historienne retraitée Armelle Mabon, déjà connue pour ses travaux sur le massacre de Thiaroye et son combat contre l'omerta française, demandait à connaître les documents ayant permis cette identification. C'est alors que la direction des affaires juridiques du ministère des Armées a dû reconnaître qu'il n'y avait en réalité pas eu de recherches génétiques. « S'ils ne l'ont pas été par des recherches génétiques, comment les tirailleurs du Chasselay ont-ils été identifiés ? », s'interroge Mediapart. « Interrogé lundi 7 novembre, le secrétariat d'État aux anciens combattants n'a pas pu répondre aux sollicitations de Mediapart, mettant en avant une semaine chargée en raison des commémorations du 11 Novembre. » (Mediapart, 09/11/22)

Censure au visa

Le 14 octobre, le ministère de l'Intérieur a informé Nathalie Yamb d'une interdiction d'entrée et de séjour sur le territoire français prise à son encontre depuis janvier (RFI, 15/10) Il est reproché pêle-mêle à la militante sa proximité avec différents régimes hostiles aux intérêts français en Afrique, de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire à Touadéra en Centrafrique, en passant par Poutine en Russie. Quoi qu'on pense de la prose de Nathalie Yamb (aussi prompte à dénoncer les exactions des militaires français qu'à dissimuler celles de la société militaire pri-



vée russe Wagner), on voit mal en quoi la mesure va réconcilier les opinions publiques africaines avec la politique française en Afrique. Le 20 octobre, c'est au tour de Maïkoul Zodi, coordinateur de Tournons la page Niger, de voir son visa de circulation annulé par les autorités françaises (LeMonde.fr, 21/10). Déjà emprisonné à plusieurs reprises dans son pays pour avoir organisé des mobilisations contre l'autoritarisme et la corruption des autorités mais aussi contre la présence militaire française, le militant anti-impérialiste se voit désormais interdit de témoigner de son combat en France dans le cadre des activités du réseau Tournons la page (TLP). Ce dernier dénonce en effet régulièrement le soutien français aux régimes autoritaires et documente la répression des dictatures. Les dictateurs en revanche sont toujours les bienvenus sur le sol français. . .

Avisa inquiète les services

Après avoir documenté les « opérations de manipulation de l'information menées pour le compte d'États étrangers ou de multinationales », Mediapart (17/10) revient sur l'entreprise Avisa Partners, « l'un des géants français de l'intelligence économique ». Selon le journal en ligne, Avisa Partners susciterait l'inquiétude des services secrets français depuis des années, notamment en raison de « la coexistence, au sein d'une même entreprise privée, d'un modèle économique basé sur de l'influence vendue à des États étrangers et une capacité de cyberattaque ». Une note commune DGSE/DGSI rédigée en janvier 2020 affirme ainsi que l'entreprise « interférerait avec des intérêts de la France en Afrique, et tout particulièrement au Mali, et mènerait des actions en faveur d'intérêts chinois dans le monde économique. » Mediapart a aussi pu consulter des documents et témoignages internes qui montre qu'« Avisa Partners a noué des relations prospères avec de nombreux clients gouvernementaux étrangers, dont plusieurs autocraties », au nombre desquelles le Tchad, l'Égypte, le Gabon, la République du Congo, ou le Mali, pour ce qui concerne les pays africains. Au Tchad par exemple, le réseau téléphonique tchadien aurait fait l'objet d'une cyberattaque afin « d'accéder à des données appartenant aux opposants (...) Interrogé sur ce rapport, Avisa

Partners n'en a pas démenti la réalité, mais en a contesté la paternité, expliquant que les informations techniques leur avaient été fournies par son client, le Tchad. » Une information qui laisse songeur dans le contexte actuel de répression meurtrière au Tchad et de tentative de décapitation de l'opposition. C'est toutefois moins la collaboration avec des États autoritaires qui semble inquiéter les services secrets, que la propension d'Avisa Partners à offrir ses services aux concurrents de la France...

Plus c'est gros...

Le bêtisier macronien sur l'Afrique vient d'être enrichi d'une nouvelle page mémorable. En marge du sommet de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) qui s'est tenu en Tunisie les 19 et 20 novembre, le président Macron a en effet osé cette « analyse » sur la langue française (la vidéo mérite d'être vue pour le petit sourire imbu de lui-même) : « Et je pense en particulier pour le continent africain que c'est la vraie langue universelle du continent africain. Et c'est celle d'ailleurs qui permet de créer l'unité à laquelle je crois beaucoup. La francophonie, c'est la langue du panafricanisme, si je devais faire un combat politique à l'envers, si je puis dire. Mais c'est vrai, et c'est vrai. » Le président terminait par le petit couplet habituel sur les « vraies valeurs universelles » prétendument véhiculées par la langue française. Un aspect historique qui a échappé à Du Bois, Garvey, Nkrumah ou Cabral, pour ne citer que quelques figures non francophones du panafricanisme. A cette occasion, *Afrique XXI* (22/11) reproduit opportunément le chapitre sur la francophonie de l'historien Khadim Ndiaye, tiré du livre *L'Empire qui ne veut pas mourir*. Il détaille précisément ce que Macron voudrait occulter : que la francophonie a été intrinsèquement liée à l'entreprise coloniale, puis au néocolonialisme français ensuite. Il rappelle par exemple comment les gaullistes se sont arrangés pour faire croire que l'ancêtre de l'Organisation internationale de la francophonie répondait à une demande africaine, avec l'aide du très dévoué Léopold Sédar Senghor. Aujourd'hui encore, il n'est pas un rapport parlementaire qui n'évoque la francophonie sans rappeler son rôle en matière d'influence politique et économique pour la France... Les présidents français arrêteront-ils un jour de penser « pour le continent africain » ?

Bulletin fondé en 1993 par François-Xavier Verschave - **Directrice de la publication** Pauline Tétillon - **Comité de rédaction** R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, Y. Thomas, R. Doricant, M. Bazin, P. Tétillon, T. Noirot, E. Cailleau, M. Lopes - **Image de couverture** : John Beurk - **Édité par** Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011 Paris - **Tél.** (+33)9.53.14.49.74 - **Web** <http://survie.org> et <https://twitter.com/Survie> - **Commission paritaire** n°0226G87632 - **Dépôt légal** novembre 2022 - ISSN 2115- 6336 - **Imprimé par** Imprimerie Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Martin

Si la "poursuite-bâillon" n'est pas une notion juridique établie, elle est clairement une arme judiciaire. On désigne ainsi les poursuites engagées stratégiquement par des entreprises ou des institutions contre des personnes, associations ou médias qui dénoncent leurs méfaits, en les accusant de les diffamer ou de les injurier : ces poursuites se caractérisent notamment par une disproportion de moyens financiers et juridiques, offrant la possibilité légale d'étouffer une voix critique (et de pousser à l'autocensure les suivantes)¹. Cette arme juridique au service des puissants a gagné en notoriété en France du fait de son emploi régulier par le groupe Bolloré, surtout quand il est question de ses activités africaines. Moins connu, le colonel Robardey en est un autre utilisateur fréquent : cet ancien coopérant militaire au Rwanda dans la période où se préparait le génocide des Tutsis (1990-1993) dégage régulièrement des plaintes pour diffamation contre les journalistes – voire simples blogueurs – qui pointent son rôle trouble au Rwanda (cf. Billets n°283, décembre 2018). Or, en tant que militaire en retraite qui défend son action professionnelle, ce colonel et ses frères d'armes qui ont la gâchette judiciaire facile bénéficient de la "protection fonctionnelle", selon laquelle l'État prend en charge la défense de ses serviteurs. Ce n'est pas l'État qui attaque en justice, mais la disproportion de moyens s'en approche.

Il existe évidemment beaucoup (trop) d'autres cas et le Rassemblement national vient d'ailleurs de créer un nouvel exemple, en utilisant cette fois les moyens de la mairie d'une grande ville qu'il dirige depuis 2020 (Perpignan, 120 000 habitant.es) contre une militant.e anti-colonialiste, Josie Boucher. Début mars 2022, alors que le maire de Perpignan Louis Aliot communique sur une « opération humanitaire » menée avec son directeur de cabinet à Lviv « pour extraire 113 réfugiés ukrainiens qui tentent de fuir les bombardements russes », Josie dénonce publiquement un « cirque » puis ajoute : « Les réfugiés ukrainiens n'ont pas grand-chose à attendre des fascistes. On sait ce qu'ils pensent des réfugiés. » Des

propos repris dans la presse locale (L'Indépendant, 5/03) et que goûte guère l'ancien n°2 du Front National (FN), parti rebaptisé RN en 2018 mais toujours issu d'un parti cofondé en 1972 par un ex de la Waffen-SS, Pierre Bousquet, et un ex-partisan de l'Algérie française, Jean-Marie Le Pen. D'ailleurs, si Louis Aliot est un artisan de la stratégie de "dédiabolisation" du FN puis du RN, dont il vient de reprendre la vice-présidence début novembre, sa majorité municipale a octroyé une généreuse subvention de 100 000 euros au Cercle algérianiste, association nostalgique de l'Algérie française, pour son congrès l'année du cinquantenaire de l'indépendance algérienne. Une façon pour le maire de s'opposer à la « réécriture officielle de l'histoire » à ce sujet, comme il l'a expliqué en amont de ce congrès (L'Indépendant, 23/06).

L'édile, qui tente de faire valoir que c'est la personne morale de la Ville qui a ainsi été qualifiée de « fasciste », a fait voter en conseil municipal un dépôt de plainte pour « injure envers un corps constitué ». Mise en examen, cette militante va devoir justifier devant des juges, garants supposés du droit face à l'abus

de pouvoir, que son appréciation ne concernait pas la ville. Si c'est bien le maire de Perpignan qui a mené cette opération de com', avec les moyens de la commune, c'était en pleine campagne pour la présidentielle... et c'est bien la position anti-migrants du RN, bien que largement plagiée par la droite et le gouvernement, à laquelle Josie Boucher faisait allusion.

Surtout, se pose la question de considérer comme une injure le fait d'utiliser le qualificatif de « fascistes ». Dans son acception commune, le fascisme consiste à asséoir un pouvoir arbitraire absolu, sans contre-pouvoirs : à Perpignan, bâillonner la critique revient paradoxalement à valider la justesse du terme.

Thomas Noïrot

1. Pour plus de détails, voir le site du collectif « On ne se taira pas », <https://onnesetairapas.org/>

BÂILLON BRUN

Sommaire

- | | | | |
|---|--|----|---|
| 2 | BRÈVES | 9 | RWANDA - ARMÉE FRANÇAISE Violées parce qu'elles étaient tutsies |
| 3 | ÉDITO Bâillon brun | 12 | HOMMAGE Géraud de la Pradelle nous a quittés |
| 4 | CAMEROUN Entretien avec Jean-Bruno Tagne | | |
| 7 | TCHAD Sanglante exception tchadienne | | |

CAMEROUN

« ON PENSAIT RÉVOLUES LES HEURES SOMBRES DE LA BRUTALITÉ ET DE LA RÉPRESSION POLITIQUES »

Invité par *Survie* pour une tournée de conférences dans les groupes locaux, le journaliste et essayiste camerounais Jean-Bruno Tagne dresse un état des lieux de la vie politique et sociale au Cameroun, alors que son président Paul Biya vient de fêter ses 40 ans au pouvoir. Explosion de la corruption et de la pauvreté, répression contre les militants pour les droits humains et la démocratie, conflit armé dans la région anglophone... ce qui n'empêche pas la France de maintenir ses relations diplomatiques avec Paul Biya.

Comment se sont déroulées les cérémonies du quarantième anniversaire de Biya au pouvoir ?

Jean-Bruno Tagne : Les quarante ans de pouvoir du président Paul Biya ont été célébrés avec faste par ses partisans au Cameroun. Toute l'élite politique et administrative, tous les caciques du pouvoir se sont repliés dans leurs villages d'origine pour organiser des agapes et des grandes fêtes. Le petit peuple s'en est donné à cœur joie et les images ont été relayées par la télévision publique, la Crtv, à grand renfort de propagande le soir du 6 novembre et les jours qui ont suivi. Tous ces militants entendaient célébrer les « grandes réussites » de leur champion au cours de ses quatre décennies de règne.

Mais de quelles « réussites » parle-t-on, au juste ?

Très franchement, je peine à en trouver. Dans une vieille interview qu'il accorda à Yves Mourousi en juillet 1990 – l'une des rares qu'il a données en quarante ans –, il disait qu'il voulait entrer dans l'histoire comme celui qui aura apporté la prospérité et la démocratie au Cameroun. Il n'est pas possible aujourd'hui de dire que le Cameroun est un pays prospère. Le chômage des jeunes est galopant, la vie est de plus en plus chère, les infrastructures sont de plus en plus vétustes, les fonctionnaires camerounais sont parmi les moins bien payés en Afrique subsaharienne. Les salaires de ces derniers, qui ont été amputés de près de 70 % au milieu des années 1990, n'ont ja-

mais été revalorisés. L'accès aux services sociaux de base, comme l'eau et l'électricité, est de plus en plus difficile. Les entreprises publiques qui étaient les fleurons de l'économie camerounaise aux lendemains de l'indépendance ont mis la clé sous la porte du fait d'un management à la petite semaine. Celles qui existent encore sont de vrais gouffres à sous : 80 % des entreprises publiques au Cameroun, selon le FMI, sont déficitaires. Sous le président Paul Biya, la corruption et les détournements de fonds publics ont explosé. L'arrestation de quelques membres de la classe dirigeante, sous le commode prétexte de la corruption, n'a pas réussi à donner un coup de frein à ce fléau, qui semble être la matrice du régime. Les grands projets au Cameroun sont cinq fois plus chers que dans des pays du même niveau. Au lieu de la prospérité promise aux Camerounais, on voit que l'élite gouvernante s'est sauvagement engraisée au détriment du peuple qui, lui, croupit dans une misère indescriptible. Même « la paix » qui a longtemps été le fonds de commerce politique du pouvoir de Yaoundé ne tient plus qu'à un fil avec le conflit armé qui sévit depuis 2016 dans les régions anglophones.

Il avait aussi promis « la démocratie »...

Le Cameroun de Paul Biya, pour reprendre une formule chère à Abel Eyinga, est un modèle de démocratie régressive. La qualité des élections laisse à désirer au point que la légitimité de nos dirigeants est sujette



Jean-Bruno Tagne

à caution. J'ai d'ailleurs consacré un ouvrage à la question intitulé *Accordée avec fraude. De Abidjo à Biya, comment sortir du cycle des élections contestées.*

On pensait révolues les heures sombres de la brutalité et de la répression politiques au Cameroun d'abord sous occupation française des années 1950 et du début des années 1990 lors du retour au multipartisme. Aujourd'hui, on y est retourné. J'en veux pour preuve le harcèlement que subissent les acteurs politiques les plus déterminés. C'est le cas des militants du Mouvement pour la Renaissance du Cameroun (MRC) trainés devant le tribunal militaire et écroués depuis deux ans, entre autres pour « hostilité à la Patrie », simplement pour avoir organisé des manifestations pacifiques exigeant

la fin de la guerre dans les régions anglophones du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NoSo) et la modification du Code électoral pour garantir des élections justes et transparentes au Cameroun. D'autres militants, notamment ceux de Stand-up for Cameroun, ont été arrêtés dans les mêmes conditions. Les droits humains et les libertés publiques ne sont toujours pas respectés. Les exemples de Camerounais maltraités, torturés dans les commissariats et les gendarmeries sont légion. Les seules manifestations qui ne font pas l'objet d'une interdiction arbitraire de la part des autorités administratives sont celles à la gloire du président Paul Biya.

Vous avez d'ailleurs réalisé une interview filmée d'un militant, Sébastien Eبالa, qui raconte comment il avait été torturé. Pouvez-vous nous dire de quoi il s'agit ?

Le cas Sébastien Eبالa est une illustration parfaite de la banalisation de la brutalité et de la torture contre les opposants et les militants politiques. Il s'agit d'un jeune activiste politique qui n'a jamais fait mystère de sa sympathie pour le leader du MRC. Un soir d'avril 2020, Sébastien Eبالa et deux de ses compagnons (Paul Daisy Biya et Bernard Tchabo) se rendent au centre-ville de Yaoundé une fois la nuit tombée. Ils réalisent une vidéo destinée à être publiée sur les réseaux sociaux. Vidéo dans laquelle Eبالa demande le départ de Paul Biya du pouvoir. Cette courte scène devient virale, ce qui incite la gendarmerie à se lancer à leurs trousses. Les trois militants sont brutalement interpellés dans un domicile privé dans une banlieue de Yaoundé. Ils sont ensuite conduits à la gendarmerie. L'un des trois jeunes gens, Paul Daisy Biya, est relaxé alors que les deux autres sont copieusement battus. Il m'a raconté dans les détails comment les gendarmes, dont le colonel Émile Joël Bamkoui, le commandant de la Sécurité militaire, l'ont torturé : coups de pieds dans le ventre, sur la tête, etc. Il sera ensuite présenté à un magistrat du tribunal militaire le visage et le corps sanguinolents. Des images de ces moments qu'il m'a décrits comme horribles vont d'ailleurs fuir dans les réseaux sociaux sans susciter la moindre réaction officielle. Sébastien Eبالa m'a rapporté au cours de cette interview avoir assisté à des scènes de torture d'autres personnes, notamment des anglophones.

Où en est-on justement avec la « crise anglophone » ?

C'est un conflit armé assez sérieux, hélas négligé non seulement par de nombreux Camerounais, mais aussi par la communauté internationale. Les chiffres de ce drame méritent pourtant qu'on s'y penche de façon sérieuse : plus de 5 000 morts et quelque 700 000 déplacés (internes et externes).

Tout est parti de revendications des enseignants et des avocats qui souhaitaient le respect de la spécificité culturelle et linguistique dans l'enseignement et dans les juridictions des régions anglophones. Le pouvoir ayant brutalement réprimé les manifestations, ces revendications ont été récupérées par des groupes sécessionnistes qui demandent désormais l'indépendance du Nord-Ouest et du Sud-Ouest qu'ils appellent l'Ambazonie.

Au début de cette crise en 2016, le pouvoir a privilégié une réponse armée. Mais c'était compter sans la détermination des groupes sécessionnistes qui opèrent dans ces régions. Yaoundé a tenté de se rattraper en organisant en septembre 2019 un « Grand Dialogue national » censé réunir toutes les parties prenantes au conflit. Mais les observateurs rigoureux ont noté un manque de sincérité du pouvoir dans le choix des participants. Ce « dialogue » a été un flop total ; on en veut pour preuve les armes qui continuent de tonner et de faire chaque jour de nombreuses victimes. On est désormais dans l'enlisement.



Les populations sont abandonnées à elles-mêmes, prises entre deux feux. Le pouvoir camerounais, qui tire profit de l'apathie de la communauté internationale, refuse d'envisager des négociations sincères pour stopper le massacre.

Comment analysez-vous les relations entre Emmanuel Macron et Paul Biya ?

Il y a eu pas mal de frictions entre les deux, au cours du premier quinquennat de Macron, parce que le régime Biya a toujours estimé que la France était plutôt bienveillante avec les opposants camerounais. Les partisans du président Biya ne comprennent pas que la France ne sévisse pas contre les militants de la diaspora camerounaise qui contestent le régime de Yaoundé depuis la France et l'Europe. Bien plus, Emmanuel Macron s'est laissé aller à quelques confidences en public à deux reprises lorsqu'il avait été apostrophé, à Paris, sur la situation politique au Cameroun, notamment le 22 février 2020 et le 8 juin 2022. Les saillies macroniennes n'ont guère été appréciées par les dirigeants camerounais et il y a même eu des tentatives de « manifestations populaires » devant l'ambassade de France pour dénoncer la « condescendance » du président français.

Mais, derrière les apparences, tout cela ne change pas fondamentalement les relations entre Paul Biya et Emmanuel Macron. La dernière visite au Cameroun du président français les 25 et 26 juillet 2022 est là pour l'illustrer. On a vu un Macron marchant pratiquement sur des œufs, évitant soigneusement les sujets qui fâchent comme la répression au NoSo, les droits humains, la démocratie, etc. Il a préféré se réfugier derrière des membres de ce qu'on appelle la « société civile », décrits comme les représentants de la population camerounaise, mais en réalité soigneusement cooptés par l'Élysée. Les Camerounais se retrouvent piégés entre un « pouvoir légal » extrêmement mal élu et une « société civile » que sa cooptation par l'ancienne puissance coloniale tend à discréditer...

Qui sont selon vous les acteurs politiques et sociaux susceptibles de démonter le système installé au pouvoir à Yaoundé ?

J'ai de la peine à vous donner des noms, tant la scène politique camerounaise est alambiquée. Elle manque de lisibilité. Les ambitions dans les rangs du pouvoir ne manquent pas. Le président Paul Biya est aujourd'hui âgé de 89 ans et beaucoup dans son camp se verraient bien à sa place. Mais ils sont obligés de jouer la prudence, au regard du sort qui a souvent été réservé à ceux qui ont manifesté des ambitions présidentielles. Je peux citer les cas de Titus Edzoa, ancien secrétaire général de la présidence de la République et ministre de la Santé pu-

blique qui avait claqué la porte du gouvernement en 1997 et avait annoncé dans la foulée sa candidature pour la présidentielle de cette même année. Il sera immédiatement arrêté, accusé de détournement de fonds publics et condamné au terme d'un procès marathon de vingt-quatre heures. Il passera dix-sept années de sa vie derrière les barreaux... Je peux aussi citer le cas de Mafafa Hamidou Yaya, lui-aussi ancien secrétaire général de la présidence de la République et ministre de l'Administration territoriale qui avait suggéré au président Biya de faire son dernier mandat à la tête de l'État en 2011. En mai 2016, il est condamné à vingt ans de prison pour détournement de deniers publics.

Dans les rangs de l'opposition, une bonne partie a été stipendiée et les plus sérieux, ceux qui peuvent représenter une alternative réelle, sont victimes d'une grave brutalité qui leur hôte toute possibilité de s'organiser en vue de détrôner le président Paul Biya. Le peuple, lui, semble tétanisé par la brutalité du pouvoir. La seule énergie qu'il lui reste, c'est pour gérer le quotidien en attendant l'homme providentiel...

Qu'en est-il de Franck Biya, le fils du président, que d'aucuns verraient bien succéder à son père ?

Beaucoup redoutent une succession dynastique au Cameroun, comme au Togo, au Gabon, au Tchad et peut-être bientôt en Guinée équatoriale. Certes, à la différence de ces pays où les fils des présidents tournaient déjà autour du pouvoir à travers des postes, on ne connaît à Franck Biya âgé de 51 ans, aucune fonction officielle. Il a mené une vie très discrète. Son père l'a éloigné du pouvoir.

Mais il y a ces dernières années des faits qui interrogent. On a vu naître en effet une nébuleuse dénommée « Le Mouvement des Franckistes » : des individus qui se revendiquaient de Franck Biya et disaient le soutenir pour une éventuelle candidature à la présidentielle de 2025. Certes, le concerné n'a jamais dit s'il était lié à ce mouvement, mais la qualité des moyens déployés et la liberté que ces Franckistes avaient dans leur déploiement laissent assez songeur.

Autre fait : lors de la dernière visite du président français au Cameroun, une photo

a circulé dans les réseaux sociaux montrant Franck Biya serrer la main d'Emmanuel Macron sous le regard du président Biya. La scène se déroule au palais présidentiel. Or Franck Biya n'a aucune fonction officielle et on se demande bien en quelle qualité Paul Biya le présentait à Emmanuel Macron. Cette photo a en tout cas suscité de nombreux commentaires, qui n'ont pas manqué de dresser un parallèle avec le soutien du président français au fils d'Idris Deby, Mahamat, arrivé au pouvoir au Tchad voisin dans une succession dynastique inconstitutionnelle.

Enfin, dernier fait, Franck Biya, à l'occa-

institutionnel : en cas de vacance à la tête de l'État, le président de la République devrait être remplacé par le président du Sénat. Mais il y a un problème : celui qui occupe le poste est né en 1934. Il est le cadet du président Biya d'un an. Bien plus, il ne brille pas par une grande forme. Il aurait donc un mal fou à assumer une si haute charge même pour vingt-quatre heures. Ce qui pourrait créer une grande confusion... Quant à une alternance par la voie des urnes, elle semble peu probable, tant le système électoral est verrouillé et conçu pour faire gagner le régime en place.

Au final, comme pendant ses quatre décennies de règne, Paul Biya reste la clé. Lui seul peut éviter à son pays le chaos. A défaut d'avoir réussi au pouvoir, il pourrait au moins soigner sa sortie. Il pourrait, pour ce faire, doter le Cameroun d'institutions fortes : une bonne Constitution, un Code électoral consensuel, un Conseil constitutionnel indépendant, un organe de contrôle transparent des élections, etc. S'il venait à le faire, il entrerait dans l'histoire par la grande porte. Mais en a-t-il la volonté ? On peut toujours rêver...

On parle beaucoup, ces derniers temps, de la « russophilie » des Africains francophones, en particulier des Camerounais. Sont-ils aussi fans de Poutine

qu'on le dit ?

Une chose est sûre ; à l'observation, la rue camerounaise apparaît profondément « pro-russe ». Non pas qu'ils y gagnent quelque chose mais simplement par dépit à l'égard de la France. Le niveau de rejet de l'ancien colonisateur est tel que tout ce qui peut embêter la France et le monde occidental semble bon à prendre. Est-ce que c'est de l'amour pour la Russie et pour Poutine ? Je n'en sais rien mais c'est au moins le signe d'un immense rejet de Paris. Les jeunes sont de moins en moins ignorants de l'horrible passé colonial de la France au Cameroun et des politiques actuelles qui vont rarement dans le sens de nos intérêts. Le maintien par exemple du franc CFA, une monnaie coloniale, horripile profondément.

Propos recueillis par la rédaction



Capture d'écran du site officiel de la présidence camerounaise

sion des quarante ans de pouvoir de son père, s'est offert plusieurs bains de foule dans des localités du nord du Cameroun. Un fait assez rare, qu'il faut noter, c'est qu'il portait des vêtements à l'effigie du parti au pouvoir, le RDPC, signe d'une certaine politisation de son image publique. Tous ces faits font redouter au Cameroun ce que d'aucuns ont appelé une « succession de gré à gré » à la tête du Cameroun.

Quels scénarios entrevoyez-vous pour l'avenir du Cameroun ?

Le drame du Cameroun, c'est que le président Paul Biya a gouverné pendant quarante ans sans second. Il n'a laissé émerger aucune figure alternative dans son propre camp et tous les ambitieux ont été écartés. Les choses sont à peu près claires sur le plan

SANGLANTE EXCEPTION TCHADIENNE

Au Tchad, la transition initiée après la mort du dictateur Idriss Déby s'est soldée par un massacre de manifestants sans précédent le 20 octobre 2022 suivi de l'installation d'un climat de terreur. Malgré sa gravité, cette situation n'ébranle pas le soutien français à l'allié sahélien qui bénéficie, encore, d'une forme d'exception au nom d'une prétendue stabilité régionale et d'enjeux géostratégiques français.

Dès la prise de pouvoir de Mahamat Déby, dit Kaka, à la tête d'un Conseil Militaire de Transition (CMT) en dépit de la constitution tchadienne, l'attitude de la France a fait preuve d'exception. Alors que des coups d'État étaient condamnés dans d'autres pays, notamment au Mali, le cas tchadien a bénéficié d'une complaisance, au nom de la « situation exceptionnelle » selon Jean-Yves Le Drian, fidèle ami du président défunt. Puis la présence d'Emmanuel Macron à une place d'honneur aux obsèques d'Idriss Déby a marqué ostensiblement l'importance du soutien français. La « situation exceptionnelle » du Tchad ne relève pas tant de sa politique intérieure que des enjeux que le pays représente pour la France. En effet, depuis des décennies, l'argument de la stabilité du pays dans la sous-région prévaut au soutien continu de la France, quel que soit le régime en place. C'est surtout la stabilité de la zone d'influence française qui est à préserver ici, dans un contexte où la présence française est critiquée dans plusieurs pays sahéliens, et qui justifie ce soutien complaisant et hypocrite, peu importe le régime en place et quel qu'en soit le prix à payer pour sa population.

Un dialogue exclusif

Dès le début de la transition au Tchad, la France lui a apporté son soutien, au motif qu'elle s'appuyait sur un « gouvernement civil d'union nationale et sur un dialogue inclusif », ralliant ainsi la position de l'Union africaine (UA), elle-même tolérante envers le coup d'État.

Pourtant, aucun élément ne justifiait cette confiance dans la mise en place d'un processus démocratique, et certainement pas le tour de force constitutionnel opéré par Mahamat Déby et le clan présidentiel. La France a ensuite suivi de près la transition et

ses deux étapes clés : le pré-dialogue avec les groupes politico-militaires, puis le Dialogue National Souverain Inclusif (DNSI). Un émissaire a été envoyé pour assister au pré-dialogue qui a eu lieu de mars à juillet 2022 à Doha au Qatar. Macron a proposé à plusieurs reprises son aide, tout en saluant les efforts tchadiens. De plus, la France a soutenu le Dialogue pour son -coûteux- financement : appui auprès de l'Union Européenne pour obtenir un financement, amendement à l'accord de suspension du service de la dette entre la France et le Tchad (Billets, juin 2022), et décaissement de 15 millions d'euros en faveur du Trésor tchadien en juillet 2022 (Africa Intelligence, 28/06/2022). Pourtant, les termes du Dialogue mis en place sont loin d'être aussi inclusifs qu'ils ne le laissent croire. Si Mahamat Déby a très vite donné des gages en intégrant des opposants dans les instances, en permettant le retour d'opposants en exil et en amnistiant des rebelles, la composition des instances du Dialogue verrouillait d'avance son issue. Pour exemple, parmi les 1400 participant.es au Dialogue, une majorité était favorable au CMT. Biaisé d'avance, mal organisé, ce dialogue qui a sans cesse promu le consensus, a surtout exclu et désigné comme ennemi tous ceux qui refusaient de se laisser prendre au piège.

Unité nationale au forceps

Les conclusions du Dialogue, rendues le 8 octobre, sont sans surprise : la transition est prolongée de 24 mois avec la création d'un gouvernement de transition civil, et non plus militaire, et les membres du CMT seront éligibles, allant ainsi à l'encontre des préconisations de l'UA. Répondant à une question au gouvernement français (04/10/22), le ministère des Affaires Étrangères français exprimait une inquiétude sur

ces deux points mais soulignait « la volonté de former un prochain gouvernement de réconciliation nationale, où toutes les sensibilités seront représentées, à même de répondre aux aspirations du peuple tchadien et d'organiser des élections libres, démocratiques et transparentes »¹. Une approche angélique, compte tenu du non respect des conditions, déjà faibles, imposées par l'UA et au vu du contexte de terreur que ne peut ignorer le partenaire français. Après la fin du Dialogue, Mahamat Déby s'est fait investir comme président de la transition, quittant ainsi l'habit militaire. De nouveau des députés et conseillers ont été nommés parmi les participant.es au Dialogue. Encore une fois, l'intégration d'opposants pourrait laisser croire à une ouverture, à un « gouvernement de réconciliation nationale », mais ces pratiques de cooptation et de distribution de postes prolongent les habitudes de son père. Le pouvoir reste centralisé autour du clan et les marges de manœuvre réduites prennent au piège celles et ceux qui ont voulu y croire.

Violente continuité

Dès sa prise de pouvoir, Mahamat Déby a suivi le chemin de son père. Fin avril 2021, lors d'une manifestation contre la mise en place du CMT, 16 manifestants ont été tués. Pendant toute la durée de la transition, la liberté d'expression a été sous contrôle et les violences ont perduré. Les opposants et militants qui ont exigé des conditions, tout en acceptant les différentes médiations pour participer au Dialogue, ont été ciblés, particulièrement le parti Les transformateurs de Succès Masra et la coalition Wakit Tama, qui rassemble plusieurs mouvements de la so-

1. <https://www.diplomatique.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tchad/evenements/article/tchad-q-r-extrait-du-point-de-presse-04-10-22>

ciété civile. Plusieurs ONG ont tiré la sonnette d'alarme. Notamment, le collectif Tournons La Page a publié un rapport en mars 2022, « Tchad, une répression héréditaire », qui dénombre « au moins 20 meurtres, 152 blessés et 849 arrestations en seulement 8 mois », des cas de torture et de détentions arbitraires. Lors du Dialogue national, la pression a augmenté. Ainsi, en septembre 2022, Human Rights Watch alertait sur les abus des forces de l'ordre, au moment même où se déroulait le discours consensuel du Dialogue national : manifestants blessés, plus de 220 arrestations, encerclement du siège des Transformateurs... Suite à cela, l'UA, l'UE et une dizaine de pays dont la France ont timidement fait part de leurs « préoccupations » face au non respect des droits humains. Mais comment prétendre à un dialogue national quand tant de violences sont parallèlement commises ?

Massacre du 20 octobre

Là encore, il semble qu'une « exception tchadienne » permette de fermer les yeux au nom du folklore démocratique affiché, ce qui a laissé la voie libre au déferlement de violences du jeudi 20 octobre. Différents mouvements, dont Les Transformateurs et Wakit Tama, avaient appelé à protester ce jour-là contre les conclusions du Dialogue national et la mise en place d'un gouvernement de transition. Malgré l'interdiction de la marche la veille, la mobilisation a été forte dans plusieurs villes du pays (N'djaména, Moundou, Mongo...). Dans ce contexte de violence accru, c'est dire le ras le bol et la détermination de la population. Dès le petit matin, les forces de l'ordre ont intercepté les manifestant.es. Si le gouvernement a reconnu le jour même une cinquantaine de morts et plus de 600 blessés, les chiffres réels, qui seront probablement très difficiles à déterminer au vu de la désinformation gouvernementale, s'annoncent beaucoup plus importants. Surtout, depuis ce jour, les violences n'ont pas cessé : exécutions extrajudiciaires, arrestations, disparitions. De même, le gouvernement reconnaît avoir arrêté et détenu 600 personnes, dont des mineurs, en attente de jugement dans le bagne excentré de Koro Toro, quand l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) évalue leur nombre à 1400. L'opposition est désormais sérieusement affaiblie et limitée dans l'organisation d'autres manifestations. Si le massacre du 20 octobre a eu un retentissement dans la presse internationale, la traque

des opposants qui s'en est suivie y est passée quasi inaperçue. Toute honte bue, le gouvernement de Mahamat Déby justifie cette répression par la supposée violence des manifestants et un risque de coup d'Etat. Tout est déployé pour laisser croire à un embryon de guerre civile, sous contrôle d'un gouvernement plein de bonnes intentions démocratiques, au vu des gages affichés et reconnus par les partenaires du Tchad ces derniers mois.

Indéfectible soutien

Dès le 20 octobre, le ministère des Affaires étrangères français a fait paraître une déclaration condamnant les violences « survenues » au Tchad. La réaction du Quai d'Orsay visait surtout à dissiper les rumeurs mêlant directement la France à ces violences : « la France ne joue aucun rôle dans ces événements, qui relèvent strictement de la politique intérieure du Tchad. » Dans un contexte de crainte de la montée d'un sentiment anti-français et après plusieurs manifestations ces derniers mois dénonçant le soutien de la France à ce régime criminel, celle-ci se soucie de son image et du maintien de son influence (Billets, juin 2022). Puis un communiqué du Quai d'Orsay a condamné ces violences en renvoyant dos à dos forces de l'ordre et manifestant.es : « La France demande que toute forme de violence cesse, d'où qu'elle vienne » malgré les preuves évidentes des violences commises à l'encontre des manifestant.es. Non seulement ces propos donnent du crédit au narratif du gouvernement tchadien, mais surtout ils en disent long sur l'embarras que peut susciter la situation et sur l'impossibilité de condamner et de prendre des sanctions envers un allié indispensable. Ces violences ne sont malheureusement pas nouvelles au Tchad. Pourtant, elles n'ont jamais conduit à la remise en cause de la coopération sécuritaire, policière et militaire de la France avec le pays, comme cela avait été le cas en Guinée en 2009 par exemple. Avec une telle proximité avec les forces de sécurité tchadiennes, la France ne peut ignorer les violences manifestes commises ces derniers mois, tout comme les violences quotidiennes (racket, impunité...). Par ailleurs, l'état de l'armée tchadienne, sans cesse en restructuration depuis l'arrivée au pouvoir d'Idriss Déby puis de son fils, questionne sur les résultats et sur les objectifs concrets de cette coopération. Cette complaisance, au profit d'intérêts géostrat-

giques français, induit une responsabilité indirecte dans la situation actuelle du pays.

Allié fidèle au Sahel

De plus, le Tchad a su se rendre incontournable dans la « lutte contre le terrorisme ». Premier pays à envoyer des troupes au Mali suite à l'entrée en guerre en 2013, dont Mahamat Déby lui-même a été commandant en second, les Français n'ont pas tari d'éloges sur leurs frères d'armes tchadiens et leur courage au combat, malgré les pratiques peu orthodoxes de cette armée. Avec ses trois bases militaires françaises, à N'djaména, Abéché et Faya Largeau, le Tchad a accueilli le QG de Barkhane, bien que la « lutte contre le terrorisme » ne se déploie pas sur son sol. Dans le cadre de la reconfiguration de la présence militaire dans la sous-région annoncée avec la fin de l'opération Barkhane, ce n'est pas le moment de prendre des distances avec l'allié tchadien, dans un Sahel instable pour la France où se recomposent les rapports de force. C'est en effet l'un des pays du G5 Sahel où la présence militaire est encore possible et où la France a déjà des infrastructures. Le ministère des Armées relate sur son site une visite du 22 au 24 août, du général de division Bruno Baratz, commandant la force Barkhane, à Abéché et Faya-Largeau où se trouvent des détachements de Barkhane. Sa rencontre avec le général Tidjani-Mahamat Seid, conseiller auprès du Chef d'état-major général des armées a permis de « présenter aux autorités politiques et militaires tchadiennes la nouvelle approche française et de proposer un partenariat de combat renouvelé avec les partenaires sahéliens. » Des propos qui font écho à ceux de Macron : « Notre soutien militaire aux pays africains de la région (...) se déclinera à l'échelle de chaque pays selon les besoins qui seront exprimés par nos partenaires, équipements, formation, partenariat opérationnel, accompagnement dans la durée et intimité stratégique. » (Revue Nationale stratégique, Toulon 9/11/22). Dans le pays qui a connu le plus d'interventions militaires françaises depuis l'indépendance, rien ne change. Mahamat Déby et l'armée tchadienne peuvent être tranquilles, le soutien français n'est pas près de s'arrêter.

Emma Cailleau

RWANDA - ARMÉE FRANÇAISE

« VIOLÉES PARCE QU'ELLES ÉTAIENT TUTSIES »

Presque 20 ans après le dépôt des premières plaintes pour viols par des femmes tutsies, la procédure judiciaire semble au point mort. Un récent documentaire diffusé sur Arte a remis en lumière cette affaire, portée par la médecin Annie Faure. Celle-ci nous en explique l'histoire, les tenants et les aboutissants.

Un récent documentaire de M. Stanzke et G. Faye a mis en lumière les viols commis par des militaires français contre des femmes tutsies au Rwanda en 1994. Plusieurs de ces femmes ont porté plainte, pouvez-vous nous dire combien de plaintes ont été déposées, quand et quelle est l'origine de ces plaintes ?

Il y a eu deux séries de plaintes, la première en 2005, la seconde en 2012. Dans le cadre de la commémoration du génocide des Tutsis organisée par Survie, en 2004, a été présenté un film où l'on entendait des femmes tutsies se plaindre de viols commis par des soldats français. A ce moment-là, Survie a décidé d'envoyer des personnes au Rwanda pour rencontrer ces femmes, recueillir leur témoignages, et si possible des plaintes contre l'armée française.

A l'époque, c'est important à comprendre, nous sommes en 2004, c'est-à-dire 10 ans après le supposé viol par les soldats français. Or, 10 ans, c'est le délai de prescriptibilité en France pour les dépôts de plainte pour viol. Après avoir vu ce film, on part donc très vite au Rwanda, avec 2 hypothèses en tête : soit les témoignages concerneront des viols « simples » et on arrive à temps avant le délai de prescriptibilité, soit ces viols sont spécifiquement contre les femmes tutsies et à ce titre ils relèvent de crimes contre l'humanité et sont imprescriptibles. C'est cette deuxième hypothèse que l'on a pu établir.

Quand on arrive au Rwanda pour recueillir les plaintes, je rencontre l'association Ibuka et je bénéficie d'une certaine crédibilité en tant que médecin qui est allée au Rwanda pendant le génocide, avec Médecins du Monde, dans les zones libérées par le FPR. C'est ce qui me permet de rentrer très vite en contact avec les femmes violées, et qu'elles me fassent confiance. A ce mo-

ment-là on recueille 3 plaintes.

Dans un deuxième temps, les plaintes sont ramenées à Paris, en même temps que des plaintes pour le dossier Bisesero-Murambi. Malheureusement pendant plusieurs années les plaintes pour viols dorment et n'évoluent pas, jusqu'en 2009. Je décide alors de reprendre ces plaintes déposées par Survie et de trouver un autre avocat, pour que cela avance plus vite. Maître Laure Heinrich, à qui je présente les plaintes, accepte immédiatement de s'en occuper. Elle parvient à mobiliser le juge d'instruction du Tribunal des Armées, Florence Michon, qui reçoit ces plaintes, les analyse et décide de les instruire pour deux motifs importants : crime contre l'humanité et participation à une association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime contre l'humanité. C'est donc la juge, aidée par l'avocate et par le témoignage de ces femmes, qui décide de qualifier ces viols de crimes contre l'humanité, car les femmes ont été violées parce qu'elles étaient tutsies, ce qu'elles ont bien expliqué dans le film de Michaël Stanzke (voir encadré).

En 2012 je retourne au Rwanda pour recueillir d'autres témoignages, et deux autres plaignantes s'ajoutent au dossier des 3 premières plaintes. Il y a donc 5 plaignantes actuellement, regroupées dans le même dossier.

Pouvez-vous nous rappeler le contexte dans lequel les militaires français étaient au Rwanda et donc le contexte dans lequel ces viols ont eu lieu ?

Les militaires français sont là dans le cadre de l'opération Turquoise. Elle est imaginée par la France à partir de mai-juin 1994 et, en accord avec l'ONU, l'armée française est chargée d'aller pacifier le territoire et protéger les rescapés du génocide des Tutsis. En réalité, l'opération Turquoise est une opéra-

tion militaire à prétention humanitaire. Il suffit de regarder le nombre de boîtes de lait condensé par rapport au nombre de munitions emmenées par les militaires français pour comprendre qu'il y a une inadéquation entre la prétention et la réalité. L'opération Turquoise, sous prétexte de protéger les Tutsis, établit une zone de sécurité au sud-est du Rwanda mais elle ne désarme pas les génocidaires. Dans les endroits où l'armée française est censée sécuriser et protéger les Tutsis, les exactions contre les Tutsis se poursuivent et surtout les soldats de l'armée génocidaire continuent à se réunir et sont toujours armés.

Les rescapés du génocide sont réunis dans des camps de réfugiés, notamment à Nyarushishi et Murambi, et sont censés y être protégés par les soldats français de l'opération Turquoise. Or ce sont dans ces camps que les femmes dont nous avons recueilli les témoignages sont sélectionnées par les soldats français et violées. Elles ont décrit ces faits avec une grande précision qui ne laisse pas place au doute, comme on le voit dans le récent documentaire.

Ces camps sont gérés par l'armée française ?

Non, ils ne sont pas gérés entièrement par les soldats français car ils ne sont pas assez nombreux. Les soldats de Turquoise travaillent en lien avec des administrateurs locaux, qui sont des Hutus ayant eux-mêmes participé au génocide. D'où l'ambiguïté de cette « protection » française qui joue sur deux tableaux : d'une part elle veut protéger les Tutsis mais d'autre part elle utilise pour les protéger et les garder des personnes qui ont elles-même tué des Tutsis ou participé à des massacres.

Les plaintes concernent donc deux camps, est-ce que cela s'est produit dans d'autres endroits, est-ce que davantage de femmes ont été victimes ?

Evidemment, il y a probablement eu d'autres femmes violées. Certaines sont mortes, comme me l'ont dit celles qui ont porté plainte. Et il y a beaucoup de femmes qui n'osent pas porter plainte, car être une femme violée au Rwanda, c'est considéré comme une faute, elles sont considérées comme des collaboratrices. Une des plaignantes raconte dans le film que son mari a divorcé lorsqu'il a appris qu'elle avait déposé plainte pour viol.

Pouvez-vous revenir sur cette qualification des viols de « crime contre l'humanité », quel en a été l'impact ?

La qualification de crime contre l'humanité a été retenue par la juge d'instruction, suite au dépôt des 3 premières plaintes, car les femmes ont témoigné avoir été sélectionnées par les soldats français parce qu'elles étaient tutsies. Puis les deux autres plaintes qui ont rejoint le dossier ont reçu la même qualification.

Ce qui est important à savoir, c'est que le parquet a fait appel de cette qualification. Dans l'instruction, l'armée disait, je caricature grossièrement, « quand on est en campagne, on viole, c'est comme ça ». Mais la chambre d'instruction a rejeté l'appel du parquet en disant que ces viols de femmes avaient été des viols de femmes tutsies et que cela faisait partie d'un génocide. Cette reconnaissance de l'appellation de crime contre l'humanité est fondamentale et cruciale. C'est le nœud central du dossier et c'est ce qui fait peur à l'armée française, car elle sait que c'est imprescriptible.

A partir du moment où le parquet a fait appel sur ce point, c'est significatif aussi de la position de l'État français dans ce dossier...

Comment s'est déroulée l'enquête depuis le recueil des témoignages ?

Lorsque les plaintes sont ramenées en France, les femmes sont convoquées à Paris et auditionnées par le juge d'instruction, qui les déclare recevables. Pour les deux plaignantes suivantes, l'audition a lieu au Rwanda.

Mais depuis ces étapes, il ne s'est rien passé. Cela traîne beaucoup, malgré les différentes relances. Un des écueils majeurs dans l'enquête, c'est la reconnaissance visuelle des violeurs, qui est évidemment extrême-

ment difficile pour les femmes. Il faudrait que l'armée délivre le trombinoscope précis de tous les militaires présents dans les camps de Murambi et Nyarushishi. Mais l'armée refuse. Le parquet aura alors beau jeu de dire que le procès ne peut pas avoir lieu puisqu'on ne peut pas identifier les violeurs. C'est le risque qui existe en ce moment.

Est-ce que des responsables militaires ont été convoqués pour être auditionnés ?

La justice française, quand elle ne veut pas avancer, trouve les moyens de prendre des chemins de traverse pour qu'on ne puisse pas dire qu'elle bloque. Donc, effectivement, des soldats de la hiérarchie des camps de Nyarushishi et Murambi ont été convoqués comme témoins et ils ont tout nié en bloc. En somme, ils disaient qu'ils ne pouvaient pas violer les femmes puisque leur commandant leur avait dit que c'était interdit. La revue Causette avait fait un très bon papier là-dessus en 2011. C'est comme si on disait : en France, le viol c'est interdit, c'est pour ça qu'il n'y en a aucun dans ce pays.

D'où viennent les blocages dans ce dossier ? Qu'est-ce qui pourrait permettre des avancées ?

Il n'y aura aucune volonté d'avancer de la part de l'armée française. Et on pourrait dire avec un euphémisme qu'il n'y a pas de volonté arrêtée du Pôle génocide d'arrêter l'instruction. Le documentaire va peut-être servir de catalyseur, mais pour le moment c'est très lent. Les juges changent régulièrement, c'est normal puisqu'il y a un roulement, mais en attendant le temps passe et cela n'avance pas.

La question importante ici, c'est qui a commis les viols ? Pour certains, ce sont des légionnaires de la Légion étrangère, car ce sont eux qui étaient en charge du camp de Nyarushishi. Par définition, la Légion étrangère est composée de soldats qui ne sont pas forcément Français. Il est donc facile, ou le sera, pour l'armée française, de faire que ces responsables des viols soient renvoyés dans leur pays d'origine. Il est très possible que l'armée française connaisse parfaitement qui sont les auteurs des viols, car il n'y avait pas des milliers de soldats envoyés sur place. L'hypothèse la plus probable à mon avis est que ces soldats ont été identifiés, qu'ils sont d'origine étrangère, qu'on leur a demandé de rentrer dans leur pays, et

qu'on va les perdre de vue, car ils n'ont pas été réembauchés dans l'armée. On efface le crime en écartant le coupable.

Déjà au moment de recueillir les témoignages, on nous a mis des bâtons dans les roues. Je vais vous raconter une anecdote. Lorsque je vais au Rwanda en 2004 pour recueillir les plaintes des femmes violées, une femme rwandaise se propose de porter plainte et je la reçois. Elle dit qu'elle est hutue, qu'elle était dans le camp de Nyarushishi et qu'elle a été violée par les soldats français de l'opération Turquoise. Mais lorsque je lui pose des questions, ses réponses me paraissent un peu fausses. Pour vous redonner le contexte, quand j'ai recueilli les témoignages de Concessa et Jacqueline, les premières plaignantes, elles avaient des crises de nerf pendant les entretiens. C'était la nuit, on avait mis des bougies, on était dans un hôtel au sous-sol parce qu'on ne voulait pas que les Hutus autour de l'hôtel se retournent contre elles, je rappelle qu'on est en 2004. On est donc dans l'appréhension et la peur de mettre en danger ces femmes qui voulaient porter plainte. Après avoir recueilli ces plaintes, dont la vérité éclatait sur le visage et sur la manière de le raconter de ces femmes, je reçois donc cette autre femme qui veut aussi porter plainte et là je ressens autre chose. Je trouve qu'elle récite un peu, qu'elle raconte qu'elle a été violée comme on dirait qu'on a été boire un verre. Je me dis que quelque chose ne va pas. Je fais mon enquête et je comprends que cette femme est une fausse plaignante. On a réussi à l'identifier comme étant la femme qui tenait le bar où s'abreuyaient les soldats de Turquoise en 1994. Je pense donc que c'est l'armée française elle-même qui a essayé de nous mettre des bâtons dans les roues en nous donnant une fausse plaignante hutue dont le témoignage permettrait de relativiser et de balayer le témoignage des autres femmes tutsies, et de faire tomber l'accusation de crime contre l'humanité. C'est dire la force de l'armée française pour colmater et fermer ce dossier, dès 2004. Cela montre à quel point l'armée a peur.

Maintenant il n'y a qu'une seule solution, qu'une seule réponse à cela : qu'une voix dans l'armée s'élève contre ces crimes, demande des comptes. Il y en a déjà eu à propos du Rwanda. Il y a donc peut-être, en ce moment, quelque part dans l'armée, un responsable militaire qui se donne une certaine idée de la France et qui ne veut pas d'une

France qui envoie des soldats violer des femmes. Ce témoignage-là, on l'attend. Il faut qu'on arrive à sensibiliser l'armée.

Quelle a été la genèse du documentaire de M. Stanzke et G. Faye ? Y avez-vous participé ? Et quel a été son impact ?

J'ai été sollicitée par Michaël Stanzke pour l'aider à faire ce film, je lui ai fourni tous les documents et tous les contacts que j'avais, je suis même allée au Rwanda une semaine avant le tournage pour conforter les femmes dans la nécessité de témoigner et leur donner confiance. Aujourd'hui c'est très important que ce film existe.

Au niveau médiatique les retombées ont été très importantes, c'était incroyable, mais on sait que le soufflé va retomber.

Au niveau judiciaire, on sait que le tribunal a le film entre les mains, les juges l'ont demandé. Mais honnêtement je n'ai pas eu de nouvelles importantes depuis la sortie du documentaire. J'ai très peur qu'on aille vers un non-lieu, comme pour le dossier Bisese-ro.

Selon l'avocate, les plaintes des femmes violées sont très solides car ce sont des actes précis dans un lieu précis. On a des actes clairs, des femmes qui ont été violées par les soldats français qui étaient censés les protéger. C'est pour cela que le parquet et l'armée française ont très peur.

Est-ce que le documentaire a été vu au Rwanda ? A-t-il suscité de nouveaux témoignages ?

Oui, il a été vu là-bas. Je suis en contact régulier avec les femmes plaignantes, et le film les a beaucoup soulagées, que ce soit dit au grand jour. Elles sont maintenant considérées comme des victimes, ce qui n'était pas gagné au début. Le film les a aussi aidées à avoir une meilleure image d'elles-mêmes.

J'espère toujours de nouveaux témoignages mais pour l'instant je n'ai eu aucune sollicitation.

Il n'y a qu'une seule chose qui fera avancer le sujet maintenant, c'est qu'un militaire parle. Il faut qu'il y ait au moins un soldat du camp qui parle. Soit un violeur, soit un témoin de viol. Juste un, et cela empêcherait d'avoir un non-lieu. Mais personne ne le fait, l'armée c'est la grande muette.

Propos recueillis par Marie Bazin



UN CHOC SALUTAIRE

« On pensait naïvement que le blanc était un sauveur et qu'il apportait forcément la paix. Mais nos problèmes ont empiré. On s'était habitué à la souffrance, et ils ont aggravé notre situation. » (Concessa Musabyimana).

« On commençait à espérer le retour de la paix. On était comme d'habitude dans nos tentes. Eux, ils étaient toujours en train de guetter à la recherche d'une jolie fille. Et ils disaient « Tutsi, Tutsi ! ». Ils nous appelaient comme ça. « Tutsi, Tutsi ! ». Ils s'approchaient de nos tentes et disaient encore : « Tutsi, Tutsi ! ». Ils te sortaient de la tente et faisaient de toi ce qu'ils voulaient » (Marie-Jeanne Muraketete).

« Leurs désirs étaient des ordres. Se mettre à quatre pattes ou lever la jambe, on s'exécutait. Ils réalisaient tous leurs fantasmes. » (Prisca Mushimiyimana).

C'est par ces extraits de témoignages que s'ouvre le documentaire co-réalisé par Michaël Stanzke et Gaël Faye, intitulé « Rwanda : le silence des mots ». En quelques phrases sont résumées les souffrances endurées par les femmes tutsies des camps de réfugiés de Nyarushishi et Murambi, de même que les éléments principaux à charge contre l'armée française, contre laquelle ces femmes ont porté plainte. Elles ont été violées par ceux qui venaient les protéger, elles ont été violées car elles étaient tutsies, et ces viols ont eu lieu de manière répétée. C'est la première

fois que les témoignages de ces femmes sont livrés au grand jour et diffusés en France, grâce à ce documentaire et aux liens de confiance établis par Annie Faure avec ces femmes depuis qu'elle les accompagne auprès de la justice française.

Le documentaire commence par poser le contexte, celui du génocide des Tutsis du Rwanda en 1994, à travers le parcours des quatre femmes interrogées. En racontant « leur » génocide, elles racontent aussi le génocide dans son ensemble, et ainsi le film rend cette histoire accessible et compréhensible même pour des personnes qui la découvriront.

Elles racontent ensuite l'horreur qui se poursuit, à la fin du génocide, commise cette fois par les soldats français. Les coréalisateurs les filment de façon très sensible, avec une grande pudeur, sur les lieux des viols où certaines ont choisi de retourner, non seulement pour tourner le film, mais surtout pour tenter de traverser ensemble cette souffrance et pour transmettre cette histoire à leurs proches.

Ce documentaire rejoint ainsi le corpus d'œuvres et d'ouvrages qui, par leur sincérité et leur justesse, produisent un choc salutaire chez leur auditoire.

"Rwanda, le silence des mots", Michaël Stanzke et Gaël Faye, 60 minutes, 2021. En accès libre sur la plateforme Arte.tv.

HOMMAGE GÉRAUD DE LA PRADELLE NOUS A QUITTÉS



Géraud a en effet participé dès sa conception à la Commission d'Enquête Citoyenne (CEC) sur l'implication de la France dans le génocide des Tutsis, auprès de François-Xavier Verschave et de Sharon Courtoux. L'implication d'un juriste de son niveau et sa renommée a été déterminante en termes de crédibilité et a pu à elle seule faire taire certaines critiques.

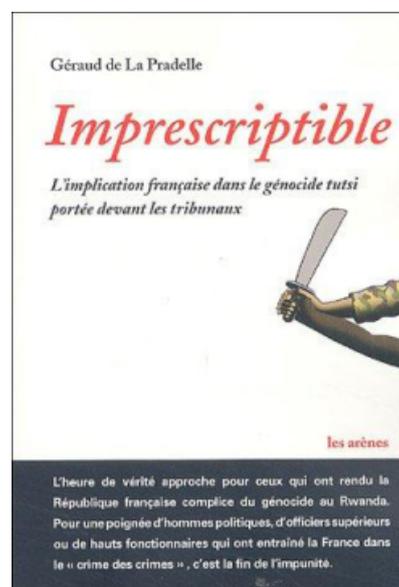
Par ailleurs l'ouvrage « Imprescriptible - l'implication française dans le génocide des Tutsis portée devant les tribunaux » (Edition Les Arènes) en 2005, a ouvert la voie à presque 20 ans de démarches judiciaires. Ce livre figure en bonne place dans les dossiers en cours mais aussi parmi les éléments fournis en documentation de fond des avocats qui nous accompagnent aujourd'hui.

Nous avons appris le récent décès de Gérard de la Pradelle le dimanche 16 octobre 2022. Au-delà de notre tristesse et de celle de ses proches que nous partageons, l'association Survie se souvient des années de combat commun et de son apport précieux, principalement dans la recherche de vérité et de justice sur l'implication française dans le génocide des Tutsis du Rwanda.

Enfin, ses conseils avisés, sa capacité d'analyse, son courage et la force de ses convictions, au moment des prises de risques, mais aussi son charisme, son humour parfois féroce mais désopilant, sa courtoisie, ont apporté une cohésion énorme au groupe des militants qui s'est lancé dans la CEC et dans les plaintes qui ont suivi.

Nous avons créé une page dédiée sur le site internet de Survie, avec de nombreux liens vers ses travaux et interventions.

Parmi les nombreuses interventions dans des soirées publiques, vous y trouverez un lien pour réécouter la 5e partie de son intervention de 2006 sur la justice et l'impunité.



SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles¹, militant-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à Billets d'Afrique. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir Billets d'Afrique au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

TARIFS France 25€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 30€

Modalités de paiement : chèque à l'ordre de Survie - Virement bancaire IBAN : FR76 4255 9100 0008 coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement - Vous pouvez aussi payer en 4 échéances prélevement automatique, nous contacter : contact@survie.org (+33)9.53.14.49.74

¹ La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.